



Arrêté CONC_2023_15

Le Président

Georges CRISTIANI

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 21 mars 2023

Arrêté portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de médecin territorial de 2^{ème} classe.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU le Code général de la Fonction Publique,**
- **VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée** de transformation de la fonction publique,
- **VU la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée** relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- **VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020** modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020** modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021** portant partie législative du code général de la fonction publique,
- **VU le décret n°92-851 du 28 août 1992** modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux,
- **VU le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006** fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- **VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013** relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- **VU le décret n°2014-1057 du 16 septembre 2014** fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des médecins territoriaux,
- **VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

- **VU le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié** pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n°2021-376 du 31 mars 2021** pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
- **VU le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021** prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- **VU le recensement des besoins** effectué par les Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- **VU l'arrêté CONC_2018_50 du 21 juin 2018** portant ouverture par Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour le compte de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du concours externe sur titres avec épreuve de médecin territorial de 2^{ème} classe, session 2019,
- **VU l'arrêté CONC_2019_08 du 13 février 2019** portant composition du jury du concours externe sur titres avec épreuve de médecin territorial de 2^{ème} classe, session 2019,
- **VU l'arrêté CONC_2019_09 du 13 février 2019** portant organisation de l'épreuve orale d'admission, liste des candidats admis à concourir et fixant la date de réunion du jury d'admission du concours externe sur titres avec épreuve de médecin territorial de 2^{ème} classe, session 2019,
- **VU l'arrêté CONC_2022_48 du 21 juillet 2022** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour le compte de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du concours sur titres avec épreuve de Médecin territorial de 2^{ème} classe, session 2023,
- **VU l'arrêté CONC_2022_80 du 19 décembre 2022** portant composition du jury du concours sur titres avec épreuve de Médecin territorial de 2^{ème} classe – Session 2023,
- **VU l'arrêté CONC_2022_81 du 19 décembre 2022** portant organisation de l'épreuve orale d'admission, liste des candidats admis à concourir et fixant la date de réunion du jury d'admission du concours sur titres avec épreuve de Médecin territorial de 2^{ème} classe – Session 2023,
- **VU l'arrêté CONC_2023_03 du 2 février 2023** modifiant l'arrêté CONC_2022_80 du 19 décembre 2022 portant composition du jury du concours sur titres avec épreuve de Médecin territorial de 2^{ème} classe – Session 2023,
- **VU l'arrêté CONC_2019_17 du 12 mars 2019** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de médecin territorial de 2^{ème} classe,
- **VU l'arrêté CONC_2020-23 du 16 mars 2020** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de médecin territorial de 2^{ème} classe,
- **VU l'arrêté CONC_2020-49 du 23 juin 2020** portant suspension des listes d'aptitude établies par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône,
- **VU l'arrêté CONC_2021_16 du 9 mars 2021** portant mise à jour de la liste d'aptitude au grade de médecin territorial de 2^{ème} classe,
- **VU l'arrête CONC_2022_14 du 8 mars 2022** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de médecin territorial de 2^{ème} classe,

- **VU l'arrêté CONC_2023_05 du 6 février 2023** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de médecin territorial de 2^{ème} classe, session 2023,
- **Considérant** la délibération du jury d'admission du concours externe sur titres avec épreuve de médecin territorial de 2^{ème} classe, session 2019 en date du jeudi 7 mars 2019,
- **Considérant** la délibération du jury d'admission du concours externe sur titres avec épreuve de médecin territorial de 2^{ème} classe, session 2023 en date du lundi 6 février 2023,
- **Considérant** que des lauréats sont nommés stagiaires en application des articles L.325-38, L.325-41 et L.327-3 du Code général de la fonction publique,
- **Considérant** les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude de lauréats dans les délais impartis conformément à l'article L.325-39 du Code général de la fonction publique,
- **Considérant** les demandes de radiation,
- **Considérant** les lauréats de la session 2019 concernés par les prolongations mentionnées dans les ordonnances susvisées,
- **Considérant** l'épidémie de covid-19, et les mesures d'urgence sanitaires décrétées par le gouvernement.

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** La liste d'aptitude d'accès au grade de médecin territorial de 2^{ème} classe est mise à jour le 21 mars 2023 conformément au document annexé au présent arrêté. Les lauréats du concours de médecin territorial de 2^{ème} classe, session 2019, encore inscrits sur liste d'aptitude, bénéficiant des dispositions de prolongation en raison de l'épidémie de covid-19 sont intégrés dans la présente liste.
- ARTICLE 2 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.
- ARTICLE 3 :** La Directrice du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône.

Georges CRISTIANI





LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE MEDECIN TERRITORIAL DE 2EME CLASSE

Candidats
BIZZOZERO / POUCHOUX Charlotte
BOREL / BOREL Alice
BURGAT / BURGAT Manon
CATANEO-BERTRAND / BERTRAND Roxane
DUFFY / Sylvain
GATTEBOIS / GATTEBOIS Sarah
KOLF / VANDERRIEST Juliette
KUGELER / KUGELER Audrey
MONTEL / MONTEL Morgane
PAUL / PAUL Mathilde
WIÈME / BONSEMBIANTE Anne

Mise à jour le 21 mars 2023